FSI : ELEMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

DE DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de financement par le FSI doit comprendre les documents suivants :

- Un **courrier de demande** de l'organisme (cf. modèle de courrier), émanant du président ou du directeur général, adressé à la directrice de l'AORIF, Madame Anne-Katrin Le Doeuff, et indiquant :
  - que l'organisme est à jour de ses cotisations auprès de la CGLLS,
  - que l'organisme est en conformité avec les obligations issues de la loi ELAN,
  - le montant en € dont l'organismes a bénéficié au titre du FSI au cours des 36 mois écoulés.

- Le fichier Excel **« Plan de financement »** avec, notamment, les informations suivantes :
  - le numéro SIREN de l'organisme demandeur du financement et les coordonnées des responsables du projet,
  - le plan de financement détaillant les différents coûts liés au projet (en € TTC),
  - le bilan des financements obtenus par l'organisme au titre du FSI au cours des trois années précédentes.

- La **note de synthèse (de 2 pages maximum)** présentant les objectifs et la stratégie du projet envisagé, notamment son caractère innovant ou son rattachement à la modernisation, le calendrier prévisionnel ou durée de l'action, etc.

- La **proposition du ou des prestataire(s) retenu(s)** (non signée(s) par l'organisme) incluant un devis détaillé.

- Le **RIB** de l'organisme.

NB :
Pour les dossiers inter-organismes : une convention inter-organismes - indiquant la répartition des dépenses et de l'aide entre les organismes, et la désignation de l'organisme mandataire -, n'est plus obligatoire mais reste recommandée selon le mémento de l'USH.

Envoi des dossiers :

Envoyez le dossier par mail :
- à l'AORIF - Vincent Rougeot : v.rougeot@aorif.org
- et à la DRIHL - Christian Loisy : christian.loisy@developpement-durable.gouv.fr

(si les pièces jointes pèsent trop lourd pour passer par mail, nous vous recommandons d'utiliser un site type www.wetransfer.com)

Important : L'action ne devra pas avoir été engagée par l'organisme Hlm plus de 6 mois avant la date du Comité des aides.